

Département de l'Indre

Commune du Poinçonnet

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 2 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux juin, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué vingt-cinq mai deux mil vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1^{er} Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie - BARON Bernard - BECKER Bernadette - BLIGAND Daniel - BRISSON Roland - CAGNATO Frédéric - CAILLAUT Sébastien - CHAUMETTE Baptiste - CHENOT Laurence - DELALANDE Elisabeth - DESAIX Ludovic - DESTOUCHES Annick - DUPRÉ-SÉGOT Danielle - DUTREILH Marie-Claude - FOUCHET Mathilde - GIRAUD-MELI Marion - GLOMOT Pascal - LAINE Nicolas - LEGRESY Valérie - PAILLIER Sophie - PALLEAU Bruno - PASQUIER Daniel - PILLE Pascal - RIPART Christine - ROUSSEAU Dominique -

**Absents excusés : FORT Jean-Michel (procuration à DESAIX Ludovic)
VARVOU Nathalie (procuration à BRISSON Roland)
VIGNAU Olivier (procuration à PAILLIER Sophie)**

Absente : PENNEROUX Sylvie

Secrétaire de Séance : M. Pascal PILLE

**Présents : 25
Absent : 1
Procurations : 3**

**Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0**

2022-06-34 FINANCES- TOURISME : Tarification borne technique de campings cars

Vu la mise en place d'une aire technique pour camping-car au niveau du nouveau parking du gymnase.

Considérant que la structure engendrera des coûts d'entretien et de consommation de fluides.

Considérant que la mise en place d'un tarif unique est construite sur ce qui se pratique dans les collectivités locales.

Mme le Maire propose de fixer un tarif à 2 € la demi-heure pour l'utilisation de cet équipement. Il est précisé que le paiement se fera par l'intermédiaire d'un terminal à cartes bancaires.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- DE FIXER un tarif de 2 € la demi-heure pour la borne électrique
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

[Signature]
Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Certifié exécutoire,
Transmis par voie électronique à la Préfecture le 9 JUIL 2022
Reçu en Préfecture le 9 JUIL 2022
Publié, affiché ou notifié le 10 JUIL 2022
Le Maire,

[Signature]